

4SRM
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 237, Rue de Montepy – ZA Montepy (69210) FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
813 036 845 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 FEVRIER 2026**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX,

Le vendredi treize février,

A neuf heures,

Les associés de la société **4SRM** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 237, Rue de Montepy – ZA Montepy, sur convocation faite par lettre simple, adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Stéphane MERCIER**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15 000 actions sur les 15 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission de **Monsieur Stéphane MERCIER** en qualité de Président,
- Nomination de **Madame Solange VALLIN épouse MERCIER** en remplacement,
- Suppression des dispositions de l'article 38 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par **Monsieur Stéphane MERCIER** de démissionner de ses fonctions de Président, à compter du **13 février 2026** et le remercie pour les services rendus à la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme comme Présidente en remplacement de **Monsieur Stéphane MERCIER**, **Madame Solange VALLIN épouse MERCIER**, née le 13 août 1966 à LYON (4°), demeurant sis à **L'ARBRESLE (69210) 242, Rue Emile Zola**, et ce avec effet à compter de ce jour et ce pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide en conséquence de la résolution qui précède de supprimer les dispositions de l'article 38 des statuts, relatives à la nomination du premier Président de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau présents ou représentés.

Monsieur Stéphane MERCIER



Madame Solange MERCIER

